



Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses

L'UNION FRANÇAISE DES INDUSTRIES DES CARTONS, PAPIERS ET CELLULOSES (COPACEL)

est le syndicat professionnel représentant les entreprises françaises productrices de pâtes, papiers et cartons. Il rassemble 75 entreprises, employant près de 12 500 personnes, et totalisant un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros.

L'industrie française s'inscrit pleinement dans la transition énergétique :

- En fournissant des matériaux biosourcés, qui se substituent aux matériaux produits avec des ressources fossiles ;
- En allongeant, grâce au recyclage, la durée du stockage du carbone dans les produits papetiers ;
- En développant des énergies renouvelables et des solutions bas-carbone innovantes ;
- En contribuant à l'essor de la chimie du végétal, fondée sur ses savoir-faire et ses outils de transformation de la matière lignocellulosique.

CAHIER D'ACTEUR

Faire de la transition énergétique un levier de compétitivité, de réindustrialisation et d'innovation.

VISER UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE DECARBONÉE, COMPETITIVE ET FIABLE

En tant qu'outil de pilotage stratégique du mix énergétique français, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) doit viser à la fois la décarbonation des moyens de production, la compétitivité des prix de l'énergie, en particulier pour les entreprises exposées à la concurrence internationale, et la sécurité d'approvisionnement.

Les objectifs quantitatifs pour 2023 et 2028, fixés au travers de la nouvelle PPE qui doit être publiée avant la fin de l'année 2018, devront donc refléter ces trois objectifs prioritaires.

METTRE EN ŒUVRE LES CADRE DE DEVELOPPEMENT PROPICE AUX ENERGIES RENOUVELABLES

C'est dans ce cadre que COPACEL propose plusieurs mesures qui satisfont cette triple exigence :

- Assurer un développement raisonné du bois-énergie en mobilisant la ressource forestière et en maximisant son potentiel de stockage du carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Orienter les flux de déchets non-dangereux qui ne peuvent être recyclés vers une valorisation énergétique au bénéfice de l'industrie ;
- Maintenir la compétitivité et la performance environnementale de notre parc de production d'électricité ;
- Favoriser l'émergence de multiples solutions de production d'énergie décarbonée.

Pour que cette transition participe efficacement à la lutte contre le changement climatique, elle devra s'opérer de manière à éviter les fuites de carbone, et même stimuler la réindustrialisation des territoires.

MOBILISER TOUTES LES ENERGIES



Reconnaître les limites de l'efficacité énergétique

Depuis de nombreuses années, sous l'effet de prix élevés et de l'augmentation de la contrainte carbone, l'industrie papetière s'est attachée à diminuer ses consommations d'énergie spécifiques. Ces efforts répondent à l'enjeu crucial de compétitivité des usines françaises sur la scène internationale.

Cependant, les plus gros gains d'efficacité énergétique ont déjà été réalisés et les gisements d'économie d'énergie s'amenuisent. Les investissements qu'ils impliquent sont de plus en plus lourds et doivent, la plupart du temps, correspondre aux cycles de renouvellement des équipements. Or, ces cycles sont très longs.

Il serait donc raisonnable de ne pas compter sur une réduction marquée des consommations d'énergies de l'industrie papetière pour réduire drastiquement ses émissions de CO₂. Le déploiement massif d'énergies décarbonées et compétitives en France sera donc incontournable.

Assurer un développement raisonné de l'énergie issue de la biomasse

La filière biomasse a jusqu'ici massivement contribué au développement des énergies renouvelables en France. Aujourd'hui, 5 % de l'énergie primaire consommée en France est issue de la biomasse, principalement portée

par le bois-énergie (à 97 %).

L'industrie papetière contribue d'ailleurs fortement au développement de la valorisation énergétique de la biomasse. Plus de la moitié de l'énergie thermique produite pour les sites papetiers français provient de combustion de biomasse sous forme de liqueur noire, d'écorces, de boues ou de plaquettes forestières.

En revanche, ce développement rapide a contribué à accentuer la pression sur la ressource forestière française. A tel point que, bien qu'apparemment abondante, celle-ci peine aujourd'hui à satisfaire l'ensemble des besoins en bois des secteurs économiques qui en dépendent. Ce constat tend à se renforcer puisque l'atteinte de nombreux objectifs de la transition écologique et énergétique est fondée sur de l'offre de bois, en particulier :

- Le développement de la construction en bois ;
- L'utilisation de matériaux et d'emballages renouvelables ;
- La chimie biosourcée ;
- Le développement du bois énergie ;
- La production de biocarburant de seconde génération.

Dans le cadre de la construction de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, il convient donc :

- De fixer des objectifs réalistes, qui permettent une croissance harmonieuse de ces filières et respectueuse des équilibres économiques ;
- De mobiliser fortement l'offre de biomasse forestière de façon à satisfaire l'ensemble de ces besoins ;
- D'orienter les soutiens publics au développement du bois-énergie principalement vers les industries intensives en énergie, plutôt que dans les réseaux de chaleur dont le fonctionnement saisonnier réduit l'efficacité énergétique et augmente le besoin en soutien public. Cet objectif pourrait être atteint en conditionnant les aides à une efficacité énergétique élevée, sans distinction de puissance.

L'économie du bois est un moteur de la croissance verte. L'usage en cascade de la biomasse forestière permettra

à la fois une maximisation de sa valeur économique et de son potentiel de réduction des gaz à effet de serre au travers du stockage du carbone dans les produits biosourcés. Cela nécessite de développer l'offre au fur et à mesure de l'augmentation de la demande de biomasse, ceci afin de satisfaire l'ensemble des usages.

Offrir un cadre réglementaire à la valorisation énergétique des déchets

Au-delà de la mobilisation de la biomasse forestière, il est fondamental d'utiliser l'ensemble des leviers dont la France dispose pour produire une chaleur compétitive et renouvelable. Deux sources sont actuellement sous-exploitées : les combustibles solides de récupération (CSR) et les déchets de bois.

La priorité doit bien sûr être donnée au réemploi, à la réutilisation et au recyclage des déchets. Mais pour ceux qui n'ont pas de valorisation matière, il est indispensable de les orienter vers une valorisation énergétique permettant de fournir de la chaleur aux industries intensives en chaleur. C'est le cas par exemple des refus de pulpeurs produits lors du recyclage des papiers et cartons récupérés : ils représentent un flux continu de matériaux mélangés et non dangereux, à forte teneur en fibres cellulosiques qu'il n'est techniquement pas possible de séparer et qui peuvent fournir une énergie locale.

Du fait du développement de la bioéconomie, les déchets sont amenés à devenir biosourcés. Les émissions engendrées par leur combustion tendront donc vers la neutralité carbone.

C'est pourquoi la France doit instaurer un cadre réglementaire favorable à la valorisation énergétique

des déchets en facilitant l'implantation d'installations de combustion de déchets non-dangereux sur les sites industriels, au plus près des flux de déchets non-valorisables comme matériaux.

Maintenir un parc de production d'électricité fiable, compétitif et décarboné

Les différents scénarios envisagés par la DGEC envisagent une électrification de nombreux processus industriels. La condition sous-jacente de cette électrification est l'accès à une électricité décarbonée, prévisible, disponible en base et compétitive.

Historiquement, c'est le parc nucléaire qui a fourni cette énergie abondante et à teneur en carbone quasi-nulle. La réduction annoncée de la part du nucléaire dans le mix énergétique de la France devra être pilotée de manière à conserver, voire accroître, la compétitivité de la fourniture en électricité, tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement. Cela suppose :

- De fixer des objectifs réalistes, qui permettent une croissance harmonieuse de ces filières et respectueuse des équilibres économiques ;
- De mobiliser fortement l'offre de bois (récolte forestière, bois déchet, etc.) de façon à satisfaire l'ensemble de ces besoins ;
- De mettre en place une politique transversale et de nombreuses évolutions législatives et réglementaires afin de maximiser la valorisation de la biomasse française ;
- D'annuler l'impact indirect de la contrainte carbone sur les prix de l'électricité pour les consommations des industriels exposés à la concurrence internationale.



Maintenir un parc de production d'électricité fiable, compétitif et décarboné

L'industrie papetière est un exemple de diversification du mix énergétique et d'intégration de différentes solutions technologiques. Toutes ces solutions ont vocation à converger vers une décarbonation de l'approvisionnement en énergie des usines. Leur développement doit être accompagné par les pouvoirs publics. Parmi elles, on peut souligner :

- La méthanisation des effluents et des boues de station d'épuration ;
- La récupération de chaleur, en interne ou via un réseau de chaleur ;
- La géothermie ;
- La chaleur solaire ;
- La chaleur électrique.

ASSURER LA COMPETITIVITE DE L'APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE DE L'INDUSTRIE PAPETIERE

Une industrie française performante sur le plan environnemental

L'industrie papetière française est l'une des plus performante au monde en matière d'empreinte environnementale. Grâce à l'utilisation de l'énergie issue de la biomasse et à un mix de production d'électricité largement décarboné, les deux tiers de l'énergie consommée pour la production de pâtes, papiers et cartons sont neutre en carbone. Le reste de la consommation d'énergie est principalement constituée de gaz. Par ailleurs, l'énergie nécessaire pour produire une tonne de papier en France a été divisée par deux en 35 ans.

L'amélioration de l'efficacité énergétique et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables concourent ainsi à la réduction des

émissions de dioxyde de carbone dans l'industrie papetière. Depuis 2005, année du lancement du système communautaire d'échange de quotas de gaz à effet de serre, les émissions de CO₂ par tonne de pâte ou de papier produite en France ont diminué d'un tiers.

Une empreinte carbone moins flatteuse

En revanche, l'empreinte carbone de la France liée à sa consommation de produits papetiers est bien plus élevée que les émissions liées à la production nationale : 4,1 millions de tonnes de CO₂ et 2,2 millions de tonnes de CO₂ respectivement, en 2017. Ceci est dû à deux facteurs :

- Un solde commercial avec les pays tiers qui reste déficitaire ;
- Des performances environnementales inférieures dans les pays tiers.

Dans l'hypothèse théorique d'échanges commerciaux de produits papetiers parfaitement équilibrés entre la France et ses partenaires commerciaux en 2017, les émissions françaises auraient certes augmenté de 300 000 tonnes équivalent CO₂, mais les émissions liées aux importations diminueraient de 500 000 tonnes. Soit un gain net de 200 000 tonnes.

Réconcilier transition écologique et réindustrialisation pour lutter efficacement contre le changement climatique

Pour parvenir à lutter efficacement contre le changement climatique, la France devra donc mettre en œuvre de nouvelles mesures visant à réduire les émissions de son industrie, tout en soutenant la relocalisation des usines sur son territoire. Pour cela, les efforts doivent être concentrés sur les industries à la fois intensives en énergie et exposées à la concurrence internationale. Plusieurs leviers permettent de converger vers le double objectif de réduction des émissions et de gain de compétitivité.